



Commune de LAURENS
Rue du Chateau
34 490 LAURENS

Dossier de Consultation pour une actualisation du diagnostic de fonctionnement des réseaux d'assainissement de la commune de Laurens (eaux usées, eaux pluviales, unitaires).



Règlement de la consultation

Personne Publique (P.P.)

Commune de Laurens

Hôtel de Ville

Rue du Château

34 480 LAURENS

Personne responsable du marché (P.R.M.)

Monsieur le Maire de Laurens

Objet de la Consultation :

Consultation pour la maîtrise d'œuvre étude pour une actualisation du diagnostic de fonctionnement des réseaux d'assainissement de la commune de Laurens (eaux usées, eaux pluviales, unitaires).

DATE ET HEURE limites de remise des offres :

25	10	2017	12
Jour	Mois	Année	Heure

Règlement de la Consultation

SOMMAIRE

Article 1 - Objet de la Consultation	3
Article 2 - Conditions de la Consultation	3
2.1 - Mode de consultation	3
2.2 - Décomposition de l'étude	3
2.3 - Délai d'exécution	3
2.4 - Délai de validité des offres	3
Article 3 - Présentation des offres	4
Article 4 - Jugement des offres	4
Article 5 - Condition d'envoi ou de remise des offres	5

Article 1 - Objet de la consultation

Il s'agit de réaliser une actualisation du diagnostic de fonctionnement des réseaux d'assainissement de la commune (eaux usées, eaux pluviales, unitaires). Le dernier ayant été réalisé en 1998.

Cette étude doit permettre :

- d'inventorier les pollutions domestiques et industrielles émises, et à traiter.
- d'établir un diagnostic de l'état de fonctionnement des réseaux d'assainissement Eaux Usées et Eaux Pluviales
- d'évaluer les taux sectoriels de raccordement, taux de collecte et taux de dépollution dans la commune, définis pour une année moyenne, par extrapolation
- de préciser l'impact sur les milieux récepteurs et sur la station d'épuration existante des dysfonctionnements des ouvrages par temps sec et par temps de pluie.
- d'élaborer un programme pluriannuel cohérent d'investissements hiérarchisés en fonction de leur efficacité vis-à-vis du fonctionnement de la station d'épuration et de la protection du milieu naturel, exprimée à l'aide d'indicateurs objectifs
- d'établir des règles de gestion technique des réseaux dans le souci de l'optimisation de leur fonctionnement

Article 2 - Conditions de la consultation

2.1 - Mode de consultation

Marché à procédure adaptée passé en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 Mars 2016

2.2 - Décomposition

La mission se réalise en une tranche ferme.

Le marché sera conclu soit avec une seule entreprise soit avec un groupement d'entreprises conjointes, capable(s) d'assurer la mission.

2.3 - Délai d'exécution

Le démarrage prévisionnel de la mission est prévue début 2018.

Le délai d'exécution est de 12 mois.

2.4 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 3 mois. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Article 3 - Présentation des offres.

Le dossier de consultation est remis gratuitement en un seul exemplaire à chaque candidat consulté. Les offres du candidat seront entièrement rédigées en langue française.

Il est attendu du candidat qu'il détaille, dans son mémoire justificatif :

- les différentes étapes de la mission avec les points importants, ses missions et les points forts de son accompagnement,
- les moyens humains déployés, leurs compétences et leurs expériences sur ce type d'études
- le planning prévisionnel,
- ...

L'offre du candidat est présentée de la manière suivante : un forfait définitif de rémunération.

Article 4 - jugement des offres

Ce jugement sera effectué, en fonction des critères suivants, classés ci-dessous par ordre décroissant d'importance :

- Valeur technique appréciée par le mémoire justificatif : 60 %
- Prix des prestations : 40 %
 - Le calcul est basé sur le principe suivant :
 - $\text{Note} = 40 * (1 - (\text{écart avec l'offre la moins disante} / \text{offre la moins disante}))$
 - La note varie de 40 pour l'offre la moins disante à 0 pour une offre au minimum deux fois plus chère que la moins disante.

Article 5 - Condition d'envoi ou de remise des offres

Les offres seront envoyées à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Commune de Laurens
Hôtel de Ville
Rue du Château
34 480 LAURENS

Elles devront être remises contre récépissé au Secrétariat de la commune avant la date et l'heure indiquée sur la page de garde du présent document ou, si elles sont envoyées par la Poste, devront l'être à cette même adresse et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heures limites.